

COMPTE RENDU

COMMISSION CVEC DU 26/09/2022

Dernière mise à jour du document : 05/10/2022

Rédaction : Valérie Janvier

Relecture : Théo Lesénéchal

Approbation/Validation : Hélène Bouraïma-Lelong

Diffusion restreinte aux membres de la commission : 05/10/2022

PARTICIPANTS		
Représentants des instances (15) (votent) :		
Sandy Campart	Vice-président du conseil d'administration	
Hélène Bouraïma-Lelong	Vice-présidente de la CFVU	Présente
Elsa Jaubert	Vice-présidente de la CFVU	
	Vice-présidente étudiante du conseil académique	
Théo Lesenechal	Vice-président étudiant du conseil d'administration	Présent
	Représentant élu par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	
Mathilde Lechevrel	Représentante élue par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	
Marie-Emmanuelle Briquet	Représentante élue par la CFVU parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	Présente
Aurélié Malzert-Fréon	Représentante élue par le conseil d'administration parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	Excusée
Sophie Mallet	Représentante élue par le conseil d'administration parmi les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et parmi les représentants des personnels BIATSS	Excusée
Justine Rauld	Représentante des étudiants élus par la CFVU	
Maxence Lelong	Représentant des étudiants élus par la CFVU	
	Représentant des étudiants élus par la CFVU	
Manon Faucon	Représentante des étudiants élus par le conseil d'administration	Présente
Vincent Gérard	Représentant des étudiants élus par le conseil d'administration	
Personnes qualifiées (ne prennent pas part aux votes) :		
Géraldine Bodet	Directrice générale des services	
Alain Prod'homme	Directeur général des services adjoint	
Laurence Trotin	Directrice générale des services adjointe	Présente
Thierry Machefert	Vice-président en charge de la culture	
Françoise Bastié	Vice-présidente en charge de la formation continue et de l'apprentissage	
Sophie Calbris	Directrice des financières et du budget	
Franz Vincent	Directeur des études et de la vie étudiante	Présent
Xavier Le Coutour	Directeur du SUMPPS	Présent

Olivier Thenaisy	Directeur du SUAPS	Présent
Hervé Tencé	Directeur de la MDE	
Invité(s) (ne prennent pas part aux votes) :		
Virginie Catherine	Directrice du CROUS Normandie	
François Caumont	Directeur du patrimoine et de la logistique	
Véronique Guyot	Directrice adjointe du patrimoine et de la logistique	Présente
Aude Houdan-Fourmont	Directrice de la prévention	Présente
Valérie Janvier	Assistante de direction (vice-présidence)	Présente
Yannick Jupin	Directeur adjoint de la prévention	
Arthur Le Coz	Chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage à la direction de la communication	Présent
Linda Ortholan	Directrice de la communication	

ORDRE DU JOUR

- Informations générales
- Bilan financier 2021
- Cadrage budgétaire 2023
- Questions diverses

Ouverture de la séance par Hélène Bouraïma-Lelong et présentation des points à l'ordre du jour.

• Informations générales

Modification commission CVEC :

Cf. document « Proposition Modifications-Règlement_Intérieur-CVEC-UNICAEN ».

La commission CVEC doit être modifiée pour se mettre en conformité avec la dernière circulaire ministérielle sur l'engagement étudiant et le FSDIE.

Le fonctionnement et la composition de la commission CVEC étant intégrés au règlement intérieur de l'université (Article 2), une proposition de modification de ce règlement intérieur sera proposée portant sur :

- Les initiatives soutenues pourront être portées par des associations étudiantes, des étudiants et des services avec une seule porte d'entrée, la réorientation vers les fonds FSDIE ou CVEC sera faite dans un second temps.
- Le soutien dans le cadre de l'action sociale sera également évalué par la commission : aide sociale individuelle aux étudiants (auparavant uniquement l'exonération des frais d'inscription était possible).
- La composition des membres de la commission : le pourcentage minimum d'étudiants élus aux instances de l'université devra représenter au moins 50 % des membres de la commission. Le nombre des membres de la commission, représentants des instances, passerait à 19 (au lieu de 15) dont 2 vice-présidents étudiants élus et 8 représentants des étudiants élus. Les directeurs des services conviés comme personnes qualifiées pourront avoir un représentant en cas d'indisponibilité. Lorsque la commission traitera de dossiers sociaux, des personnes qualifiées spécifiques seront conviées.
- Le nom de la commission est à définir : il est proposé de garder commission CVEC.

Ce document devra faire l'objet d'un vote en CFVU du 28/09/2022, de la commission des statuts du 11/10/2022 et au Conseil d'administration de l'établissement du 14/10/2022.

Questions/remarques :

La DP, la DPL et la Dircom ne sont pas identifiées comme personnes qualifiées dans la proposition de modification, peuvent-elles être ajoutées ? Elles seront ajoutées.

Est-ce qu'il faut inviter toutes les personnes qualifiées à toutes les prochaines commissions ou à certaines seulement ? Elles sont toutes conviées mais cela peut-être en fonction des dossiers. Il est aussi intéressant pour les services de participer car cela permet d'avoir une vision de la vie étudiante.

Le représentant d'un directeur de service pourra être identifié, désigné ou non.

Les vice-présidents délégués font partie de la composition même si leurs intitulés peuvent évoluer.

Quelle sera la réactivité de cette commission car il y a souvent des dossiers de situations sociales urgentes ? La commission sera saisie en fonction des demandes (saisine *Ad hoc*).

Les personnes qualifiées n'étant pas conviées lors de la saisine de la commission pour l'examen des demandes d'aides sociales demandent à être informées du nombre de dossiers déposés sans autre précision afin de garder l'anonymat des demandeurs.

Les demande d'exonération :

Il est précisé qu'auparavant les demandes étaient examinées par les assistantes sociales du Crous, à partir de maintenant ce seront les assistantes sociales du SUMPPS qui le feront. Le règlement des exonérations va aussi être modifié et une visibilité va être augmentée auprès des étudiants. Actuellement, toutes les demandes sont prises en compte, les étudiants n'effectuent pas d'avance ce qui n'est pas pénalisant en attendant de la constitution de cette nouvelle commission qui sera effective à l'issue des élections étudiantes (1/12/22).

Programmation et bilan budgétaires :

Réglementairement, l'université est dans l'obligation de présenter une programmation budgétaire et un bilan des fonds CVEC utilisés. Un cadrage des aides sociales devra alors être fait pour être en complémentarité des autres aides.

Calendrier :

La nouvelle commission devrait prendre effet au 1^{er} décembre après les élections étudiantes.

Formation d'accompagnement aux événements festifs et d'intégration :

Les étudiants qui déposent individuellement des demandes pour des projets d'intégration ou d'événements festifs, dépôt de façon individuelle et non par le biais d'une association étudiante, peuvent très bien devoir participer à la formation d'accompagnement aux événements festifs et d'intégration, formation actuellement obligatoire pour les responsables des associations étudiantes.

• Bilan financier 2021

cf. document « Présentation du bilan financier et des projets financés par la CVEC ».

Le bilan financier est présenté en année civile pour une cohérence avec le budget global de l'université.

Le bilan financier et moral 2021 sera voté à la prochaine CFVU le 28/09/22.

• Cadrage budgétaire 2023

Cf. tableau « Répartition budgétaire 2023 ».

Le budget prévisionnel CVEC 2023 sera voté au conseil d'administration de l'université de décembre prochain, en même temps que le budget global de l'université.

Les fonds FSDIE non utilisés repartent au FSDIE l'année d'après et ne repartent pas dans les fonds CVEC.

Une étude du ministère des sports et de la DGESIP est en cours sur le fait d'avoir un socle sur la partie sportive (une part fixe). Mais pour des gros projets immobiliers, cela peut être un frein, notamment sur la pluri-annualité de ces projets et sur le fait que certains projets puissent être sur plusieurs thématiques.

Aujourd'hui, il n'y aura pas vote des programmations car c'est encore en cours de travail.

Il y a aussi des évolutions à venir sur les grands projets structurants (centre de santé, campus 2...).

• Questions diverses

Projets déposés dans le cadre de l'AAP :

Les 4 projets déposés ne seront pas examinés aujourd'hui car aucun projet n'a été porté à la connaissance des membres de la commission en amont et, pour certains, le dépôt est hors délais. Ils seront étudiés à la prochaine commission en octobre.

- Projet « complément vestiaire stade » déposé par la DPL,
- Projet « arceaux pour vélos » déposé par la DPL,
- Projet « campus Damigny Ailes de l'Orne » déposé par l'IUT pôle d'Alençon (Elise Desnos),
- Projet « Kit Développement durable » déposé par Manon Faucon et Théo Lesénéchal : le projet est abandonné et ne sera pas représenté car l'événement sera déjà passé.

Questions/remarques :

Les vice-présidents étudiants et les représentants des étudiants aux instances qui sont membres de la commission CVEC sont aussi porteurs de projets, ce qui pose question car ils sont juges et parties.

Il est demandé de rappeler aux porteurs de projet de suivre/mener leur projet avec les services.

La question se pose aussi de savoir à quel moment les porteurs de projet sollicitent les services supports, en amont ou a posteriori.

Les arceaux vélos du CROUS en haut des pelouses du campus 1 pose question car ils ne semblent pas correspondre aux exigences d'architecture du site. Malgré que ce soit un projet qui relève du CROUS car le terrain appartient au CROUS, serait-il envisageable d'avoir un échange avec le CROUS à ce sujet ?

Communication :

Le dossier-type de l'AAP CVEC 2022-2023 qui est téléchargeable sur le site internet de l'université sera mis à jour avec les dates de commission jusqu'en décembre 2022, date de modification de la commission CVEC.

Une communication globale sur la CVEC est mise en attente.

Prochaine commission : jeudi 13 octobre 2023 à 10h30 salle Henry Bernard.

Annexe(s) :

- « Proposition Modifications-Règlement_Intérieur-CVEC-UNICAEN »,
- « Présentation du bilan financier et des projets financés par la CVEC »,
- « Répartition budgétaire 2023 ».